

# Newsletter MHS

Newsletter sur la médecine  
hautement spécialisée (MHS)

Août 2024



**Cette nouvelle lettre d'information a pour but de vous informer deux à trois fois par an de l'évolution de la planification de la médecine hautement spécialisée (MHS) au niveau national. Elle permet d'assurer la circulation des informations entre les organes de la MHS d'une part, les fournisseurs de prestations et les sociétés savantes d'autre part.**

**Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin à l'avenir, vous pouvez vous désabonner en envoyant un e-mail à l'adresse suivante : [hsm@gdk-cds.ch](mailto:hsm@gdk-cds.ch)**

## **ATTRIBUTION DE MANDATS DE PRESTATIONS DANS LE DOMAINE « TRANSPLANTATIONS D'ORGANES CHEZ L'ADULTE »**

L'organe de décision MHS a fixé la liste des hôpitaux autorisés à pratiquer à l'avenir des transplantations cardiaques, pulmonaires, hépatiques, pancréatiques/d'îlots de Langerhans et rénales. Les décisions d'attribution des prestations ont été publiées dans la Feuille fédérale du 4 juin 2024. Les mandats de prestations sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sont valables six ans.

> [Communiqué de presse](#)

> [Décisions](#)

## **ATTRIBUTION DE MANDATS DE PRESTATIONS DANS LES DOMAINES « TRAITEMENT DES BLESSÉS GRAVES » ET « TRANSPLANTATIONS DE CELLULES SOUCHES HÉMATOPOÏÉTIQUES ALLOGÉNIQUES CHEZ L'ADULTE »**

L'organe de décision MHS a fixé la liste des hôpitaux bénéficiant d'un mandat de prestations pour le traitement des blessés graves ainsi que pour les transplantations de cellules souches hématopoïétiques allogéniques (transplantations de cellules souches hématopoïétiques provenant d'une autre personne) chez l'adulte. Les décisions d'attribution des prestations ont été publiées dans la Feuille fédérale du 27 mars 2024. Les mandats de prestations sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024 et sont valables six ans.

> [Communiqué de presse](#)

> [Décision d'attribution des prestations « Traitement des blessés graves »](#)

> [Décision d'attribution des prestations « Transplantations de cellules souches hématopoïétiques allogéniques chez l'adulte »](#)

## L'organisation de la médecine hautement spécialisée (MHS) en Suisse

L'art. 39, al. 2<sup>bis</sup>, LAMal prévoit que les cantons sont tenus de planifier conjointement la médecine hautement spécialisée. La Convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée (CIMHS) signée à cette fin est entrée en vigueur début 2009. En la ratifiant, les 26 cantons ont délégué à l'organe de décision MHS la planification et la coordination de la médecine hautement spécialisée. Cet organe de décision est composé de dix directrices et directeurs cantonaux de la santé. L'étude médico-scientifique des domaines de la MHS relève de l'organe scientifique MHS. Ce dernier compte 15 expertes et experts, suisses et étrangers, issus de diverses disciplines.

Sont rattachés à la MHS les domaines caractérisés par la rareté de l'intervention, par leur haut potentiel d'innovation, par un investissement humain ou technique élevé ou par des méthodes de traitement complexes. Les mandats de prestations sont attribués aux hôpitaux dans une seconde phase. La liste des hôpitaux MHS est juridiquement contraignante pour tous les cantons et prévaut donc sur les listes hospitalières cantonales.

### Processus de planification MHS



## ATTRIBUTION DE MANDATS DE PRESTATIONS DANS LE DOMAINE « PÉDIATRIE ET CHIRURGIE PÉDIATRIQUE HAUTEMENT SPÉCIALISÉES »

L'organe de décision MHS a fixé la liste des hôpitaux autorisés à pratiquer à l'avenir des traitements médicaux et des interventions chirurgicales dans onze domaines partiels de la pédiatrie et de la chirurgie pédiatrique hautement spécialisées. Les décisions d'attribution des prestations ont été publiées dans la Feuille fédérale du 26 mars 2024. Les mandats entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et sont valables six ans.

> [Communiqué de presse](#)

> [Décisions](#)

## ELECTIONS À L'ORGANE DE DÉCISION MHS

L'Assemblée plénière de la CIMHS a réélu les dix membres actuels de l'organe de décision MHS pour les deux ans à venir. Elle a également réélu pour deux ans la conseillère d'État Natalie Rickli (ZH) au poste de présidente de l'organe de décision MHS ainsi que le conseiller d'État Raffaele De Rosa (TI) à celui de vice-président.

> [Organe de décision MHS](#)

## RAPPORT ANNUEL 2023

Aperçu rétrospectif de la planification nationale de la médecine hautement spécialisée en 2023:

> [page du rapport annuel de la CDS](#)

## LA MHS DANS LA PRESSE

Martin Fey a été pendant sept ans à la tête de l'organe scientifique MHS. Il livre ses impressions sur son expérience dans une interview à la NZZ:

> [article de la NZZ du 6 juin 2024](#)